

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

**RÉUNION D'INFORMATION  
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2<sup>DE</sup> :**

**NOUVEAU LYCÉE**

Voies générale et technologique



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# Les épreuves du baccalauréat

# LE BACCALAURÉAT 2021

## Pour tous :

voie  
générale  
+  
voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
  
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements.
  - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> ( deux épreuves communes ) et de terminale ( une épreuve commune ).

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1<sup>re</sup>
    - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
  
- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

# L'orientation en 2<sup>de</sup> générale et technologique

# COMMENT CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- . En échangeant avec le professeur principal et ses autres professeurs
- . En dialoguant avec le Psy-EN ( conseiller d'orientation )
- . En consultant le site [www.secondes2018-2019.fr](http://www.secondes2018-2019.fr)
- . En s'appuyant sur ses résultats scolaires
- . En s'accordant aussi avec ses goûts.
- . En développant ses projets post-bac.

## CALENDRIER DE L'ORIENTATION

- janvier 2019 : information sur la réforme auprès des familles
- 26 février pour les élèves / 01 mars pour les familles : ateliers de présentation des enseignements de spécialité par les professeurs
- Fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation et d'enseignements de spécialité** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.
- 29/03/2019 : rencontres parents/professeurs
- Fin du troisième trimestre : choix définitif des familles.